

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Présents : Ph. DAMBRINE, JE. PIGACHE, Ch. PALCOWSKI, MH. HUON, O. MACIA, E. BIZIEUX, H. VERON, D. LEVEAU, L. NADOU-CHAUSSON, B. SALESSE, Ch. BAGLAND, C. MARIE JULIE, B. VIGREUX, X. GRIGNON

Absent : Thomas MORGAND

Monsieur le Maire propose le secrétariat de séance à un élu de l'opposition afin de ne pas être accusé de s'accaparer la rédaction des comptes rendu.
Aucun élu de ne se propose pour la tenue du secrétariat.

Marie-Hélène HUON se propose d'assurer la prise de note pour la rédaction du procès-verbal de la séance.

M. le Maire informe qu'actuellement le ou la secrétaire de séance rédige un mixte entre le compte rendu synthétique des délibérations-et le procès-verbal qui reprend les grandes lignes des débats. Ce document doit être affiché dans les huit jours suivant le conseil ce qui est très contraignant pour obtenir une version qui convienne à tous.

Voilà ce qui est proposé :

- Rédiger, afficher et publier sur le site internet un compte rendu synthétique sous huit jours (délibérations)
- Rédaction conjointe du Procès-verbal Secrétaire de mairie / le(a) secrétaire de séance envoyé sous 15 jours au conseil municipal pour validation
- Prise en compte des modifications éventuelles à apporter dans un délai d'une semaine puis diffusion.
- Approbation du procès-verbal au conseil suivant.

Cette nouvelle procédure rédactionnelle est adoptée à l'unanimité.

L'approbation du CR du 16 février est reportée au prochain conseil car tout le monde ne l'a pas reçu.

DÉLIBÉRATION

Gardiennage de l'église

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 qui précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même titre que les agents publics pour la même périodicité.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

M. le Maire indique que la paroisse d'Onzain n'a pas notifié à la commune le nom de la personne susceptible d'assurer le gardiennage de l'église.

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2021 soit un montant de 120,97 €.

AFFAIRES DIVERSES :

- Remerciements :
 - Du Président du souvenir français pour la subvention
 - De M. le Chef de Centre de Secours de Monteaux-Mesland pour la subvention relative au permis de conduire d'un sapeur-pompier
 - De Madame la Présidente de la MARPA pour les repas offerts à Noël
 - De MM et Mmes VALABREGUE, PINTO, DENIS Ginette, MARCHANDEAU, De CROUY-CHANEL, GRAPIN, LEBERT pour les colis de Noël
 - Vœux au conseil municipal de Mme LHÉRITIER, Présidente de l'AM41 et de M. JANSSENS, sénateur.

- 150 colis ont été distribués aux anciens et 20 repas offert à la MARPA

- Projet d'une mini-crèche commune à Mesland-Monteaux pour pallier au manque d'assistantes maternelles et éviter le départ des enfants vers les communes environnantes.

- Le SMAEP sollicite la commune pour l'achat d'un terrain rue de la Fontaine jouxtant le bâtiment Véolia, d'une surface de 225 m² pour 1€ symbolique ; ceci afin de ne pas dissocier le terrain du bâtiment qui pourrait un jour être à vendre.
Le projet de puits à drain en Loire a été abandonné car il n'y a pas assez de débit et trop de nitrates.

- Installation d'un point tri sur le parking bas du cimetière

- Mise en service du désherbeur thermique acquis pour 3 108 €.

- Encaissement d'une subvention de 1 700 € de la Préfecture pour l'achat des masques en avril et mai 2020.

- Nous avons eu à déplorer 5 décès : M. SCHNEIDER, Mme DORBEC, M. BRÉMU, M. DENIS, Mme CHORON.

- Information sur les travaux :
 - Réaménagement du Parking place Bernard de Montebise terminé
 - Talutage et plantation d'une haie à la salle Associative
 - Etanchéité et peinture du préau de l'école
 - Eclairage LED salle Associative
 - Changement de fenêtres dans le logement locatif de la poste
 - Changement du candélabre accidenté parking de l'église
 - Tableau interactif installé à l'école dans la classe de Mme Alves

Tous ces travaux ont été subventionnés à 50 % par le Conseil Départemental dans le cadre des 1000 chantiers.

- L'enquête publique pour l'épandage des boues de la station d'épuration de Blois est close. Un courriel a été adressé aux membres du conseil pour qu'ils puissent émettre des observations. Il n'y a pas eu d'objection, et qu'aucune parcelle dans le périmètre rapproché de la source n'est concernée.
Le plan d'épandage a donc été validé.
- La renégociation du contrat Rex Rotary de la maintenance des photocopieurs a permis l'obtention d'une réduction de 20%.
- Des vitrines sont à disposition à la Mairie pour d'éventuelles expositions.
- Recrutements :
 - Remplacement de l'agent technique, la personne retenue et embauchée sous CDD de 26 h/s n'a pas souhaité prolonger sa période d'essai. C'est regrettable car du côté de la mairie elle donnait entière satisfaction. Un nouveau recrutement sera effectué.
 - Départ de l'agent administratif, en poste à l'agence postale communale et à la mairie. Dans le respect des règles communiquées par le centre de gestion, il lui a été demandé un certificat d'aptitude physique pour pouvoir signer le renouvellement de son contrat le 18 décembre dernier comme cela lui avait été proposé en novembre. Le certificat ne nous a pas été fourni, son contrat n'a donc pu être renouvelé. Un recrutement sera effectué.
- Le Conseil Départemental a accordé une subvention « DSR » de 35 000 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux-Rue Rol-Tanguy.
- Une convention avec l'association « Monteaux passionnément » a été signée pour l'installation d'un hôtel à insectes fabriqué et installé par l'association sur le domaine public en partenariat avec l'école.
Intervention de M. VERON :
Demande si à chaque manifestation ou acte fait par une association (kermesse, brocante etc ...) il faudra faire une convention.
M. le Maire répond que l'hôtel à insectes sera installé sur le domaine public, que cela n'est pas une manifestation temporaire mais une occupation permanente du domaine public de la commune. Par conséquent, il faut rédiger une convention pour déterminer les conditions (entretien, sécurité, propriétaire de l'installation etc...).
- M. VERON demande qui sera propriétaire de l'hôtel.
- M. le Maire répond qu'il appartiendra à la commune.
- M. VERON demande pourquoi faire une convention dans ces conditions.
- La Secrétaire de mairie répond qu'il faut établir des accords écrits d'où la rédaction d'une convention.
- M. VERON demande si cela est valable pour toutes les associations qui occuperont le domaine public. La Secrétaire de mairie précise qu'une convention est établie uniquement lorsque le domaine public est occupé pour une installation d'un bien et n'a rien à voir avec une manifestation temporaire. Pour une manifestation, il sera délivré une autorisation temporaire ou provisoire.
- Le Vannage :

Il y a toujours un problème de niveau d'eau.

Deux visites des vannages ont eu lieu (2/10/2020 et 4/02/2021). Le SMBC a sollicité la DDT et la police de l'eau pour déterminer le niveau de l'eau.

Le SMBC a indiqué qu'il y avait eu un accord oral avec la précédente municipalité alors qu'en réalité il n'y a pas eu d'accord avec la commune.

La municipalité est en attente du résultat d'une étude demandée par la Préfecture.

Le syndicat devra proposer une côte au Préfet, tenant compte des différents usages et après concertation.

M. le Maire a demandé que l'étude soit faite par un cabinet indépendant mais le SMBC n'a pas les finances, l'étude n'ayant pas été budgétée, il a néanmoins provisionné une somme pour éventuellement remonter les vannes.

Cette étude est prévue pour septembre. Le risque de cette étude est de se voir imposer un niveau plus bas qui va peut-être ne pas satisfaire les riverains de la rue St Denis, de la rue de la Vallée et du Château.

Monsieur PALCOWSKI précise que la représentante de la Préfecture a reconnu que le remplacement du vannage a effectivement été réalisé par le syndicat sans concertation, sans demande auprès de l'administration et sans étude préalable.

M. le Maire indique également que le SMBC reproche à la commune d'ouvrir les vannes drastiquement sous la pression des riverains qui se manifestent à chaque forte pluie craignant d'être inondés.

- Vaccination : le 4 mars 6 administrés ont pu être vaccinés sur un centre éphémère à Onzain la 2^{ème} injection aura lieu de 1^{er} avril. Le 18 mars 6 autres personnes auront leur 1^{ère} injection. Lors de la vaccination des résidents de la MARPA, 4 habitants de Monteaux, extérieurs à la résidence, ont pu bénéficier d'une injection.
- Ecoles : Un article est paru dans la NR le 1^{er} mars exposant la conséquence d'une fermeture de classe. Une action en Préfecture est prévue le samedi 13 mars en présence d'une délégation des Maires et Présidents de SIVOS du département. Un goûter est organisé le dimanche 14 mars sur les places de Monteaux et Mesland. Décision définitive CDEN le 17 mars.

COMMISSIONS COMMUNALES

- Communication pour le bulletin : celui-ci est édité, distribution à prévoir par les élus dès que possible. Le coût est de 552,00 € pour la conception et 770,00 € pour l'imprimeur soit 2,60 € le bulletin.
Une subvention devrait nous être accordée par le Crédit Agricole pour l'impression du bulletin.
- Environnement. Fleurissement : Modification des parterres sur la place Montebise et fleurissement des hameaux.
Laëtitia NADOU-CHAUSSEON fera appel à des dons de fleurs par les habitants de la commune.
La nouvelle couleur des bancs est appréciée de la population.
Prévoir lors d'une prochaine réunion la couleur des candélabres de la rue Rol Tanguy.
- Réunion avec Engie pour le choix du modèle de tête de candélabre. M. PIGACHE propose deux modèles.

M. Hervé VERON propose de réfléchir à des détecteurs de mouvement pour l'éclairage de la rue.

21 candélabres sont-préconisés.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Pays des châteaux : /
- Environnement : prolongation de la subvention vélos à assistance électrique, une demande a été faite pour les vélos classiques. Projet piste cyclable Blois-Onzain.
- Finances Agglopolys : l'orientation budgétaire 2021 constate un déport de l'impact de la crise sanitaire sur 2022. Le budget sera très serré pour les années 2022-2025. Prévision de gel de toutes les dépenses.
- Innovation sociale : présentation des membres et présentation globale de la commission, Bilan d'activité. Voir sur Octopus
- Vallée de la Cisse : En 2021 mise en valeur du patrimoine agricole et vivant. Difficultés pour diffusion du fascicule, proposition de Benjamin SALESSE d'une vente au café et à l'épicerie. Il propose également qu'une vente soit organisée à la mairie. La secrétaire de mairie répond que la commune ne peut pas vendre si elle n'a pas de régie et pour cela il faudrait en créer une. Il précise que la subvention de Monteaux de 35 € est la plus basse et qu'elle pourrait peut-être être revue.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire annonce la commission « finances » le 31 mars à 16h30 et demande si un conseil à 18h30 poserait problème à certains. Le budget sera voté le 14 avril à 17h30 avec la présence de M. le trésorier. Pas d'objection pour réunir les prochains conseils à 18h30.
- Jean-Etienne PIGACHE remercie la commission « communication » pour le travail sur le bulletin. Il présente celui-ci.

Demande aux élus de relayer et sensibiliser les citoyens aux problèmes d'égoutage, entretien des fossés à proximité de leurs propriétés.

M. le Maire précise que c'est à la charge des riverains.

- Marie-Hélène HUON refait un point sur la vaccination à Onzain. Difficile de contacter les personnes et des réponses négatives de certains.
- Eric BIZIEUX insiste sur les problèmes de circulation et de sécurité dans le bourg. Proposition de circulation à 30km/h.
- Hervé VERON annonce la dissolution de l'association des commerçants depuis le 15 février.

Pour le projet de crèche à Mesland en partenariat avec Monteaux possibilité de faire appel à « BE LC » agence d'attractivité financée par le département.

Le banc à la Michollerie est installé sur un terrain appartenant à Mme OSSENDE, celui-ci a besoin d'être nettoyé. Olivier MACIA s'en chargera.

Parc informatique de la Mairie, où en est-on ?

Jean-Etienne PIGACHE précise que l'installation n'est pas terminée. Dès que cela sera fait, un code sera fourni à chaque élu pour accéder aux informations de la mairie (délibération, conseil, commissions...). Il faudra être très vigilant au piratage.

Un écran interactif sera installé dans la salle du conseil.

- Damien LEVEAU remarque que le traçage des places de stationnement de la rue St Denis n'est toujours pas terminé.
M. le Maire répond que le SMAEP devait le faire mais que les agents de la commune vont s'en charger.
Il informe des problèmes de stationnement des parents d'élèves venant chercher leurs enfants au car. Le propriétaire au début de la rue du Gd St Laumer ne supporte pas que l'on se gare sur le trottoir devant chez lui. M. le Maire propose de le rencontrer.
- Laëtitia NADOU-CHAUSSEON demande des informations sur les travaux de la fibre.
Une connexion sera possible entre fin 2021 et 2023 selon l'adresse (<https://www.valdeloirefibre.fr>).
Elle demande à Olivier MACIA quand seront posées les barrières devant le café.
- Benjamin SALESSE propose de créer un groupe de réflexion pour le maintien et la relance des commerces.
Possibilité d'avoir une aide dans le cadre du plan alimentation du Pays des Châteaux.
Se proposent : Marie-Hélène HUON, Eric BIZIEUX, Hervé VERON, Laëtitia NADOU-CHAUSSEON, Benjamin SALESSE, Christophe BAGLAND et Claire MARIE-JULIE.
M. le Maire informe avoir rencontré le Maire de Candé sur Beuvron. Leur solution associative fonctionne bien.
Benjamin SALESSE propose de rencontrer quelqu'un du Pays des châteaux pour nous aiguiller et voir les aides susceptibles d'être accordées.
- Christophe BAGLAND demande où en sont les plans que Thomas MORGAND devait fournir, toujours en attente.
Il regrette que toutes les informations énoncées lors de ce conseil n'aient pas été communiquées plus tôt.
M. le Maire répond que si tout le monde venait aux commissions, la communication serait plus aisée.
Il a été interpellé par la famille REDIGUERE à propos des pigeons du château d'eau qui mangent les semis.
- Barbara VIGREUX demande si l'information distribuée pour la marche nordique a donné des résultats.
Christian PALCOWSKI répond-oui, 2 groupes de 5 personnes ont été constitués et un 3^{ème} groupe est prévu.

Fin de la séance à 21h06.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Hélène HUON

